



Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école: loi 56

À l'école DR Alexis-Bouthillier, nous avons une politique et un plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence puisqu'elle n'y est pas tolérée, sous aucune forme. Cette politique repose sur deux stratégies : la prévention et l'intervention. Elle vise à préserver un climat sain et sécuritaire dans l'école pour y favoriser l'apprentissage et la réussite scolaire des élèves.

D'abord, la stratégie de prévention vise à sensibiliser les parents et les élèves à ce phénomène, à utiliser les ressources professionnelles de l'école pour faire vivre des activités de prévention à l'ensemble de la population de l'école (jeunes et adultes) et, finalement, collaborer avec des organismes comme la police de St-Jean-Sur-Richelieu ou Justice Alternative pour des activités d'information et d'éducation auprès des élèves et du personnel.

PLAN D'ACTION LA RESPONSABILISATION DE TOUS UN BUT COMMUN

- Enseignement des comportements attendus pour prévenir l'intimidation et la violence
- Intervention rapide de l'équipe école en classe et hors classe sur les comportements attendus de l'école pour prévenir l'intimidation et la violence
- Responsabiliser les élèves témoins et/ou victime d'intimidation ou de violence (Faciliter la dénonciation par le formulaire de demande au **Service d'intervention et de médiation de l'école « PEACE »** (Prévention, Enquête, Action, Conflit, Engagement)
- Formulaire accessible dans l'école pour la dénonciation des situations d'intimidation ou de violence pour les élèves. (Formulaire de signalement confidentiel au service de médiation « **PEACE** »)
- Grille d'intervention et d'enquête pour les intervenants médiateurs du service d'intervention et de médiation « **PEACE**»
- Implication du conseil des élèves dans la prévention et implication active dans la dénonciation comme témoins...
- Enseignement en cours d'éthique de divers thèmes liés à la prévention l'intimidation et la violence.

Distinction de concepts



Signalement au service d'intervention et médiation de l'école « PEACE »

Moyens confidentiels de signalement : pigeonier à l'administration et fiche de signalement disponible dans les classes et à plusieurs endroits accessibles dans l'école

1. L'élève est invité à en discuter avec un enseignant ou à un encadreur, un TES ou un adulte significatif dès que possible, et;
2. On lui suggère de remplir la fiche de signalement (qui se trouve dans toutes les classes, au secrétariat, bibliothèque et en ligne, et de la remettre à l'endroit indiqué sur la feuille, et;
3. Un membre de l'équipe de d'intervention et médiation de l'école traitera le signalement dans la journée même ou le lendemain matin si la situation s'est déroulée la journée antérieure.

Formulaire en ligne pour projet PEACE

Lien vers le formulaire en ligne : <https://form.iotform.com/23453893477264>

Code QR: (numériser ce code vous donne accès au formulaire en ligne directement)

P_révention E_nquête A_ction C_onflit E_ngagement

